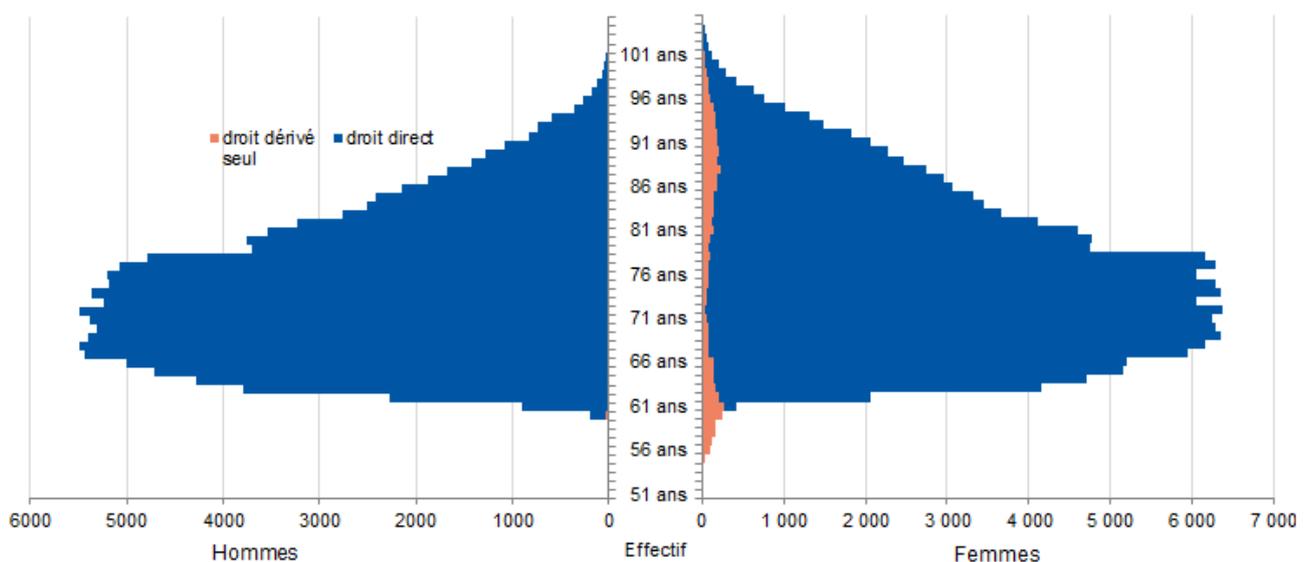


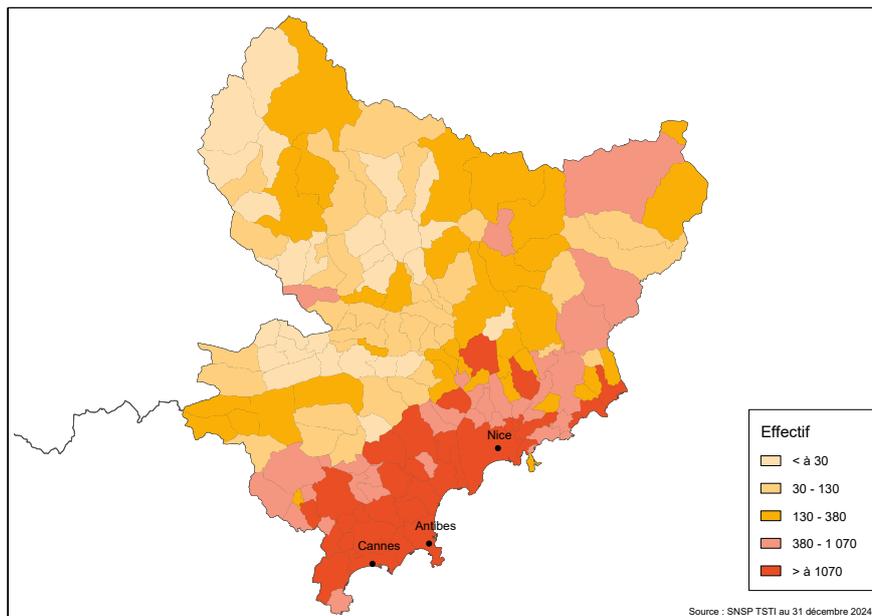
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	6 660	10 067	16 727
Droits directs (retraites personnelles)	6 176	6 730	12 906
Droits dérivés (retraites de réversion)	484	3 337	3 821
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	800	879	1 679
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 003	527	1 530
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,9 ans	64,3 ans	64,1 ans
Droits dérivés	76,7 ans	75,6 ans	75,7 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	119 549	154 915	274 464
Retraités percevant un droit direct seul	116 006	114 130	230 136
Retraités percevant un droit dérivé seul	307	6 060	6 367
Retraités percevant les deux à la fois	3 236	34 725	37 961
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	8,1%	6,3%	7,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 570	7 049	23 619
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,9 ans	76,5 ans	75,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	988 €	799 €	882 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,0%	40,4%	32,2%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nice</b>			
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>34 972</b>	<b>47 289</b>	<b>82 261</b>
Retraités percevant un droit direct seul	33 915	34 739	68 654
Retraités percevant un droit dérivé seul	92	1 847	1 939
Retraités percevant les deux à la fois	965	10 703	11 668
<b>Minimum vieillesse<sup>(1)</sup></b>	<b>13,6%</b>	<b>8,4%</b>	<b>10,6%</b>
<b>Cannes</b>			
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>9 041</b>	<b>13 044</b>	<b>22 085</b>
Retraités percevant un droit direct seul	8 758	9 264	18 022
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	524	550
Retraités percevant les deux à la fois	257	3 256	3 513
<b>Minimum vieillesse<sup>(1)</sup></b>	<b>8,6%</b>	<b>8,5%</b>	<b>8,6%</b>
<b>Antibes</b>			
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>8 737</b>	<b>12 035</b>	<b>20 772</b>
Retraités percevant un droit direct seul	8 462	8 832	17 294
Retraités percevant un droit dérivé seul	31	480	511
Retraités percevant les deux à la fois	244	2 723	2 967
<b>Minimum vieillesse<sup>(1)</sup></b>	<b>6,1%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,7%</b>

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".